



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Enseignants référents : effet d'annonce et réalité !

Alors que certaines organisations syndicales annoncent que la persévérance aurait permis d'enranger une victoire pour les enseignants référents, il est utile d'y regarder de plus près.

Les enseignants référents se sont mobilisés dans la dernière période pour revendiquer :

- Le versement de l'ISAE, une indemnité égale pour tous dont le montant est fixé nationalement par décret.
- La création de postes pour diminuer la charge de travail
- Le remboursement de leurs frais de déplacement

Qu'auraient ils obtenu ?

La mise en place d'une indemnité de mission particulière (IMP) qui a la particularité de faire l'objet d'une lettre de mission qui « *définit le contenu et les conditions d'exercice* ». De plus le montant effectivement versé de cette IMP sera défini par le recteur en fonction de son appréciation de la charge de travail effective de chaque enseignants référent.

Individualisation et prime au mérite

C'est donc l'individualisation des relations entre le recteur et chaque référent qui laissera chacun dans un rapport de gré à gré avec la hiérarchie. C'est la règle du mérite, de l'inégalité de traitement de l'opposition et de la mise en concurrence des personnels.

Pour le SNUDI-FO, loin de constituer une avancée, la création d'une IMP pour les enseignants référents participe de l'individualisation des relations de travail et de la fusion des corps des certifiés et des PE au détriment des garanties statutaires spécifiques de chaque corps.

Cette indemnité, créée dans le 2nd degré en accompagnement de la réforme du collège, rejetée par les personnels et les syndicats SN-FO-LC, CGT, SNES, SUD..... serait appliquée pour la 1^{ère} fois à des enseignants du 1^{er} degré.

Elle institue des missions, autres que l'enseignement disciplinaire, définies localement dans le cadre du projet d'école, donc du PEdT. Elle participe donc du processus de territorialisation/dislocation des statuts dans le prolongement de la réforme des rythmes scolaires.

Rien sur les postes, rien sur les frais de déplacement.

D'autre part rien n'est annoncé sur la création de postes pour répondre aux besoins des enseignants référents pour faire face à leur charge de travail considérable. Rien non plus sur les frais de déplacement sinon l'annonce d'un GT qui discutera également du « nombre de dossiers » par référent.

Discuter dans un GT ministériel du nombre de dossiers traités par chaque enseignant référent revient à mettre en discussion l'organisation ou plus exactement ~~de~~ la réorganisation du service et des missions de ces personnels dans le cadre des contraintes budgétaires... ce qui risque fort de déboucher sur la remise en cause de leurs obligations de services au nom de l'intérêt du métier et du service.

Le SNUDI FO sera vigilant et n'acceptera aucune remise en cause statutaire.

Montreuil le 18 janvier 2017